



2020 - 2022

# Plan<sub>de</sub> formation

## PREAMBULE

Le dispositif de formation est défini par la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale qui complète la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires.

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale modernise et consolide la formation des agents territoriaux en mettant en place une nouvelle typologie des actions de formations pour les agents territoriaux.

Les dispositions générales de la loi prévoient que la formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux ait pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées. Elle doit favoriser le développement de leurs compétences, faciliter leur accès aux différents niveaux de qualification professionnelle, permettre leur adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial et contribuer à leur intégration et à leur promotion sociale.

Le plan de formation, acte prévisionnel, doit répondre au développement des compétences des agents et de la collectivité. Il permet de traduire sur une période donnée, les besoins de formations individuels et collectifs, les hiérarchiser en fonction des orientations stratégiques définies par l'Autorité territoriale.

La programmation décrite ci-dessous correspond :

- ▶ aux obligations statutaires définies par le décret 2008-512 du 29/05/2008 modifié
- ▶ aux axes et priorités définies par la collectivité
- ▶ aux dispositions prévues par le décret 2007-1845 du 26/12/2007 modifié

Les formations ont été sélectionnées par les responsables à travers leurs projets de service à l'occasion des entretiens individuels d'évaluation.

Le recensement des demandes individuelles des agents a été fait soit à l'occasion de l'entretien individuel, soit directement auprès de la direction des ressources humaines.

Les demandes de formation tant individuelles que collectives seront soumises à l'arbitrage de l'autorité territoriale au regard des priorités de la collectivité ici définies ainsi que du contexte budgétaire des années à venir.

Chaque année, un budget de 40 000 € est alloué au titre de la formation. Au regard du contexte actuel (crise sanitaire), concernant l'année 2020, le coût de la formation s'élève à 11 738.00 € hors cotisation CNFPT.

## I. Les obligations statutaires définies par le décret 2008-512 du 29/05/2008

Les formations statutaires sont régies par les statuts particuliers. Elles s'imposent au fonctionnaire et à son employeur.

**Le CNFPT est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre de ces formations.**

**Le nombre d'agents mentionné ci-après, est donné à titre purement indicatif.** Il peut évoluer en fonction de l'évolution de la carrière des agents, des nominations et des recrutements qui interviennent en cours d'exécution du plan.

### **1.1 La formation d'intégration**

D'une durée de 5 jours pour les agents de catégories C, 10 jours pour les agents de catégories B et A, elle doit être suivie pendant la première année de la nomination dans son cadre d'emploi, et constitue une condition préalable à la titularisation.

En 2020, sont concernés      4 agents de catégorie C  
   1 agent de catégorie B

Pour les années à venir, le nombre d'agent est indéterminé : des agents sont susceptibles d'être concernés suite à la décision de mise en stage à l'issue de la période contractuelle de deux ans, après évaluation adaptée ou à l'issue d'une nomination concours sur un cadre d'emploi supérieur.

### **1.2 La formation de professionnalisation**

Elle doit permettre l'adaptation à l'emploi et le maintien à niveau des compétences et intervient à différentes étapes dans la carrière d'un agent.

Les inscriptions individuelles des agents de la collectivité s'échelonnent, au fur et à mesure de l'année, voire sur l'année suivante, au regard des disponibilités des sessions de formations, des priorités et des nécessités de service.

Actualisée sur l'ensemble des domaines énoncés ci-après, l'offre de formation CNFPT permet aux agents de remplir leurs obligations statutaires :

► **La formation de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi**

Elle permet l'adaptation à l'emploi de l'agent lors de sa première prise de poste ou lors d'un changement de cadre d'emplois et doit être réalisée dans les 2 ans qui suivent la nomination de l'agent après concours, recrutement direct (catégorie C), promotion interne ou détachement.

Agents de catégories A - B	Agents de catégorie C
Durée minimum : 5 jours	Durée minimum : 3 jours
Durée maximum : 10 jours	Durée maximum : 10 jours

► **La formation de professionnalisation tout au long de la carrière**

Elle permet à l'agent de mettre à jour ses connaissances, d'actualiser ses savoir-faire dans son domaine d'activité professionnelle. C'est une formation qui permet de maintenir et d'enrichir ses compétences.

Tous les fonctionnaires doivent suivre une formation de professionnalisation tout au long de la carrière entre 2 jours (durée minimum) et 10 jours (durée maximum) par période de 5 ans, 130 agents pour la ville.

► **La formation de professionnalisation suite à affectation sur poste à responsabilité**

Elles ont vocation de donner les moyens aux agents d'assumer leur nouveau poste. Leur durée, de 3 jours dans les 6 mois suivant la nomination, peut être augmentée dans la limite de 10 jours en cas de demande conjointe de la collectivité et de l'agent.

## II. Les orientations définies par la collectivité

Les orientations de la collectivité désignent des priorités à suivre et fixent le sens de l'action de formation.

### ► Prévention et sécurité au travail

La prévention des risques professionnels consiste à travailler sur l'amélioration des conditions de travail afin de préserver la santé physique et/ou morale de tout agent au travail.

La sécurité au travail est un axe prioritaire pour la collectivité. Ainsi, chaque année, un budget conséquent est accordé pour ces formations spécifiques. Elles permettent d'acquérir ou de maintenir des compétences requises au poste. Ces formations peuvent être certifiantes, habilitantes et/ou liées directement aux métiers exercés.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche globale de prévention des risques professionnels menée par la collectivité depuis plusieurs années. Elles désignent toutes les actions de formation, information ou sensibilisation qui, au-delà d'être une réponse aux obligations réglementaires du code du travail, sont destinées à assurer la santé et la sécurité des agents sur leur poste de travail.

Pour 2020-2022, compte tenu du nombre d'agents concernés par la prévention des risques professionnels, la protection de la santé au travail et du caractère obligatoire de certaines formations-sécurité, la collectivité renouvellera tout un ensemble de formations couvrant ces besoins en la matière.

Domaines	Intitulés du stage	Période de réalisation	Organisme
Santé, sécurité et conditions de travail	Sauveteur secouriste du travail (SST)	2020	1 <sup>er</sup> GEST
	Habilitation électrique	2020 - 2022	1 <sup>er</sup> GEST
	HACCP	2020	1 <sup>er</sup> GEST
	Echafaudage roulant : montage-démontage-utilisation	2020	1 <sup>er</sup> GEST
	Gestes et postures	2020-2021-2022	1 <sup>er</sup> GEST
	Surveillant de baignade	2020	Piscine de Montmorency
	Sécurité Incendie	2020-2021-2022	1 <sup>er</sup> GEST
	La réglementation hygiène et sécurité dans les établissements d'accueil des enfants jusqu'à 3 ans	2020	CNFPT

► **Renforcer les compétences des agents**

Pour assurer ces missions et atteindre les objectifs fixés par la collectivité, les services et les agents doivent détenir un certain nombre de compétences ; certaines pourront être développées ou acquises par la formation.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, il convient de favoriser le développement des compétences et permettre l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle, afin d'accompagner

- les agents à travers des formations de professionnalisation et des projets de formations individuelles,
- les responsables de service pour la mise en place des programmes de formation permettant de répondre aux projets de service,
- favoriser la mobilité interne des agents, les reconversions...

## Renforcer les compétences des agents

Domaines	Intitulés du stage	Période de réalisation	Organisme
<b>Culture</b>	Initiation à la photographie dans les collectivités	2020-2021-2022	CNFPT
	La mise en œuvre de la médiation en bibliothèque	2020-2021-2022	CNFPT
	Optimiser le fonctionnement d'une ludothèque	2020-2021-2022	CNFPT
	Les politiques culturelles	2020-2021-2022	CNFPT
	Scènes ouvertes aux conteurs	2020-2021-2022	BDVO
	Le pilotage d'un projet internet ou intranet	2020-2021-2022	CNFPT
	La directrice ou le directeur de l'action culturelle dans la définition d'une politique culturelle	2020-2021-2022	CNFPT
<b>Finances</b>	Les régies d'avances et de recettes	2020-2021-2022	CNFPT
	L'analyse en coût global pour une optimisation des projets de construction et d'aménagement	2020-2021-2022	CNFPT
	Subventions et financement des collectivités : enjeux, instruction des demandes et suivi des réalisations	2020-2021-2022	CNFPT
		2020-2021-2022	
<b>Affaires juridiques</b>	L'environnement juridique des collectivités territoriales	2020-2021-2022	CNFPT
	La veille juridique	2020-2021-2022	CNFPT
	Les collectivités et les assurances	2020-2021-2022	CNFPT
	L'approche générale des marchés publics	2020-2021-2022	CNFPT
	Les marchés d'assurance	2020-2021-2022	CNFPT
	L'actualité juridique des Relais d'assistants et d'assistantes maternels	2020-2021-2022	CNFPT

Domaines	Intitulés du stage	2020-2021-2022 2020-2021-2022	Organisme
Citoyenneté, population	Etat civil et législation funéraire	2020-2021-2022	CNFPT
	Les différents types d'union et leurs dissolutions	2020-2021-2022	CNFPT
	La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	2020-2021-2022	CNFPT
	Journée d'actualité du droit de la famille	2020-2021-2022	CNFPT
	L'organisation et la gestion des cimetières	2020-2021-2022	CNFPT
	L'accueil des étrangers	2020-2021-2022	CNFPT
	Les fondamentaux funéraires	2020-2021-2022	CNFPT
	Les actes de décès	2020-2021-2022	CNFPT
	Journée d'actualité: la préparation des élections municipales	2020-2021-2022	
	La mise en pratique de la législation funéraire: les autorisations et les délais funéraires	2020-2021-2022	CNFPT
	Le contentieux en matière funéraire	2020-2021-2022	CNFPT
	L'accueil des familles endeuillées	2020-2021-2022	CNFPT
Communication	Le pilotage d'un projet internet ou intranet	2020-2021-2022 2020-2021-2022	CNFPT
Gestion des ressources humaines	La maîtrise des règles de rémunération des agents territoriaux	2020-2021-2022	CNFPT
	Le déroulement de la carrière	2020-2021-2022	CNFPT
	Organisation et fonctionnement de la fonction publique territorial	2020-2021-2022	CNFPT
	Les fondamentaux des ressources humaines	2020-2021-2022	CNFPT



Domaines	Intitulés du stage	Période de réalisation	Organisme
Urbanisme, aménagement et action foncière	Initiation au contentieux de l'urbanisme	2020-2021-2022	CNFPT
	De la lecture de plan à l'instruction des dossiers d'urbanisme	2020-2021-2022	CNFPT
	Introduction à l'urbanisme et à ses procédures	2020-2021-2022	CNFPT
	La rédaction des actes administratifs d'urbanisme	2020-2021-2022	CNFPT
	La gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux	2020-2021-2022	CNFPT
	La place des espaces publics dans la structuration de la ville	2020-2021-2022	CNFPT
	Le contentieux de l'urbanisme	2020-2021-2022	CNFPT
	Le droit de préemption	2020-2021-2022	CNFPT
	Le projet urbain et les déplacements : d'une vision intégrée à sa déclinaison opérationnelle	2020-2021-2022	CNFPT
	Les critères de choix des outils de l'aménagement	2020-2021-2022	CNFPT
	Les procédures d'expropriation	2020-2021-2022	CNFPT
Ingénierie écologique	La maçonnerie paysagère	2020-2021-2022	CNFPT
Sport	Les activités physiques et sportives, boxons les facteurs d'inégalité filles-garçons	2020-2021-2022	CNFPT
	L'organisation et la promotion d'une manifestation sportive	2020-2021-2022	CNFPT
	L'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap	2020-2021-2022	CNFPT

<b>Approches fondamentales</b>			
	Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation	2020-2021-2022	CNFPT
	Affirmation et estime de soi	2020-2021-2022	CNFPT
	Encadrants et encadrantes, l'accompagnement individuel et collectif des agents d'accueil	2020-2021-2022	CNFPT
	La gestion et l'organisation d'un service population	2020-2021-2022	CNFPT
	La prévention et la gestion des situations conflictuelles	2020-2021-2022	CNFPT
	L'organisation et la gestion de son temps	2020-2021-2022	CNFPT
	La gestion du stress en situation d'accueil	2020-2021-2022	CNFPT
	L'accueil des personnes en détresse psychologique	2020-2021-2022	CNFPT
	La rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel	2020-2021-2022	CNFPT

<b>Domaines</b>	<b>Intitulés du stage</b>	<b>Période de réalisation</b>	<b>Organisme</b>
-----------------	---------------------------	-------------------------------	------------------

<b>Management et pilotage des ressources</b>	La prévention et la gestion des situations conflictuelles entre collègues de travail	2020-2021-2022	CNFPT
	Animation et encadrement d'une équipe au quotidien	2020-2021-2022	CNFPT
	Goût de manager et saveurs participatives	2020-2021-2022	CNFPT
	Animation et encadrement d'une équipe au quotidien	2020-2021-2022	CNFPT

<b>Animation-Education-Jeunesse</b>	BAFA 1	2020 -2021 - 2022	organisme externe
	BAFD 1	2020 -2021 - 2022	organisme externe
	BPJEPS	2020-2021-2022	Trans-faire
	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	2020-2021-2022	CNFPT
	Rôle et missions de l'ATSEM	2020-2021-2022	CNFPT

Domaines	Intitulés du stage	Période de réalisation	Organisme
Enfance famille		2020-2021-2022	CNFPT
	L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	2020-2021-2022	CNFPT
	L'éducation au goût: Le plaisir moteur de l'équilibre alimentaire	2020-2021-2022	CNFPT
	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	2020-2021-2022	CNFPT
	Accueil de l'enfant et de l'interculturalité	2020-2021-2022	CNFPT
	Enfance en danger: connaître, repérer, protéger	2020-2021-2022	CNFPT
	La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance	2020-2021-2022	CNFPT
	Accompagner la relation enfant / parents / assistant.e maternel.le	2020-2021-2022	CNFPT
	L'autisme : trouble envahissant du développement	2020-2021-2022	CNFPT
	Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance	2020-2021-2022	CNFPT
	Faire d'un relais petite enfance un vrai lieu d'accueil	2020-2021-2022	Association Piklerloczy
	Les manifestations d'agressivité du jeune enfant	2020-2021-2022	CNFPT

**Autres besoins de formation et/ou projets, préparation concours, examen professionnels.....**

Domaines	Intitulés du stage	Période de réalisation	Organisme
<b>Evolution de carrière</b>	Préparation aux concours et examens professionnels	2020 -2021 - 2022	CNFPT
	VAE diplôme Educatrice de Jeunes enfants	2020 -2021 - 2022	organisme externe
	VAE auxiliaire de puériculture	2020 -2021 - 2022	organisme externe
	VAE CAP petite enfance	2020 -2021 - 2022	organisme externe
	VAE BPJEPS	2020 -2021 - 2022	organisme externe
<b>Actualités</b>	Journée d'actualité du CIG	2020 -2021 - 2022	TPMA
<b>Informatique</b>	Outlook - utilisateur débutant	2020 -2021 - 2022	CARPF
	Word initiation/perfectionnement	2020 -2021 - 2022	CARPF
	Excel initiation/perfectionnement	2020 -2021 - 2022	CARPF
	CIRIL Marchés publics	2020 - 2021 - 2022	CARPF
	CIRIL Portail famille	2020 -2021 - 2022	CARPF
	Suivi des mises à jours des logiciels Ciril Comptabilité, Ressources humaines et enfance.	2020 -2021 - 2022	CARPF